

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le samedi 4 avril 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

**Présents :**

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Véronique Saget, Clothilde Salah, Mickaël Linares, Charlotte Chassard, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson.

**Excusés :** Philippe Bizet, Florence Collino, Thibault Decreuse.

**Absent :**

**Pouvoirs :** Philippe Bizet à Francis Meuterlos, Thibault Decreuse à Gérard Dèque, Florence Collino à Bénédicte Lavier.

**Secrétaire :** Francis Meuterlos

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15
- Ayants donné procuration : 3
- Absents : 0

Date de la convocation :

04/04/2026

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / COLLECTIF ORGANISATION**

Mme Lucie Jurcevic, adjointe en charge du dossier présente le tableau récapitulatif des différentes demandes de subventions émanant des associations et la proposition de la commission finances qui a étudié ces demandes le 16 avril 2026.

Le tableau des propositions de la commission est projeté et M. le Maire soumet au vote les demandes de subventions.

Concernant le Festival de la Paille, une subvention supplémentaire a été sollicitée pour la dernière édition.

Bénédicte Lavier et Lucie Jurcevic rappellent que les modalités d'octroi des subventions prévoient un maximum à 20 000 € et souhaiteraient que cette règle soit respectée par souci d'équité. Pour ce motif, elles ne voteront pas «pour».

En l'absence de consigne de vote, Bénédicte Lavier préfère s'abstenir pour Florence Collino.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre (Bénédicte Lavier et Dylan Magnin) et 3 abstentions ( Lucie Jurcevic, Mickaël Linares et Florence Collino) approuve la subventions suivante :**

- **Collectif organisation : 25 000 €**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les

membres présents.

Pour extrait certifié

conforme.

Fait à Métabief,

**Le Maire**

**Gérard DEQUE**



REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Application agréée E-legalite.com